

Consultation nationale du Défenseur des droits sur les droits de l'enfant

Recommandations des enfants consultés en Normandie par l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix

Recommandation n°1 :

La culture, en tant que source d'ouverture d'esprit et d'épanouissement, devrait être accessible à tous. Cependant, son accès est fortement impacté par le déterminisme social, ce sont les mêmes milieux sociaux qui n'ont pas accès à la culture, et en vue des bienfaits de celle-ci, l'inégalité est grande.

Afin d'éviter cette reproduction et de respecter l'article 31 de la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, il faudrait éduquer l'intérêt des plus jeunes à la culture, pour qu'ils puissent se découvrir un talent, y participer, en bénéficier, en faisant dans le cadre scolaire plus de sorties culturelles et faire intervenir des artistes de tous bords.

Recommandation n°2 :

Aujourd'hui, encore trop d'enfants sont mis à l'écart des activités culturelles, artistiques et sportives à cause de leur handicap, qu'il soit physique ou mental. Cet écart est creusé par le manque d'informations sur le handicap de la part des structures de loisir. D'ici 5 ans, il faut former le personnel des établissements culturels et sportifs à l'accompagnement et l'inclusion des personnes en situation de handicap. L'objectif est d'assurer une égalité de traitement des enfants quant à l'accès aux loisirs.

Recommandation n°3 :

Certains enfants ont peur de faire une activité sportive face à leurs camarades à cause de stéréotypes et de discriminations. Pour que le droit aux loisirs puisse être respecté dans ce cas, il faudrait que des interventions par des associations soient mises en place en cours de sport pour retirer les stéréotypes sportifs de genres, comme le fait que le sport est plus accessible aux garçons de par leur physique. Pour rassurer les enfants, il devrait également être possible de les laisser choisir les sports du programme scolaire pour qu'ils soient à l'aise et donc réagir au sein des écoles, dans trois ans.

Recommandation n°4 :

Je pense que trop de parents privent leurs enfants de pratiquer une activité sportive par manque d'éducation et aussi par manque financier, c'est pour cela que j'aimerais que certaines

associations mettent tout en œuvre pour offrir une formation sur l'éducation des enfants aux parents en difficultés ou dans le besoin dans les cinq prochaines années. Et également autoriser une bourse aux enfants le plus dans le besoin.

Recommandation n°5 :

Les enfants ayant un handicap mental ne peuvent pas faire l'activité physique et artistique de leur choix à cause du manque d'adaptation dans les activités extrascolaires. Plusieurs droits ne sont donc pas respectés : le droit aux loisirs, le droit de l'enfant en situation de handicap de vivre avec et comme les autres et le droit à l'égalité.

Il faudrait que les éducateurs spécialisés pour les personnes ayant un handicap mental fassent plus de formation pour les animateurs d'activités extrascolaires. Nous souhaiterions que ces formations soient mises en place pour 2026.

Recommandation n°6 :

Les accès aux loisirs ne sont pas toujours respectés. Les personnes atteintes de handicap ont beaucoup plus de mal à accéder à certaines activités du fait de lieux inadaptés. Pour contrer cette inégalité, il faudrait mettre en place une vérification pour voir si les infrastructures sont aux normes auprès des différentes personnes handicapées.

Après vérification, si le lieu n'est pas adapté, la ville sera contrainte de mettre des aménagements pour pouvoir accueillir les personnes atteintes de handicap. L'Etat fournirait ainsi une part financière afin d'aider les villes le plus démunies. Tout ceci devrait être mis en place d'ici 2030 au plus tard.

Recommandation n°7 :

Aujourd'hui, il y a plus de filles qui font de l'équitation. Je voudrais que les garçons qui ont envie d'en faire, puissent, car la société dit que c'est pour les filles : on voit très peu de garçons en faire. Il faudrait aller dans les écoles, collèges, lycée pour dire que l'équitation peut être pour tout le monde et pas que les filles. Il faudrait qu'en fin 2024, tous les garçons sachent que l'équitation est acceptée même pour eux, il faudrait que ce soit mis en place par le ministère des Sports.

Recommandation n°8 :

A l'heure actuelle, l'accès au droit aux loisirs, dont les activités culturelles artistiques et physiques, peut être compromis pour les enfants dans les zones rurales. Nous pouvons parler de la difficulté de ces zones due au faible développement des réseaux de transport. Pour cela, les collectivités territoriales et les départements pourraient aider les jeunes en créant une plateforme pour que ces derniers choisissent un créneau de réservation de transport et puissent se rendre en ville pour pratiquer leurs activités, mais aussi se cultiver en faisant appel à des bus ou des voitures à la demande et à différents horaires selon la disponibilité. Cette proposition pourrait aboutir dans 3 ans.

Recommandation n°9 :

Nous remarquons qu'il y a trop de devoirs en semaines, ce qui empêche le droit aux loisirs et à la famille. Ces deux droits sont importants car ils permettent le repos, l'épanouissement, d'être libre, d'avoir confiance en soi et développer ses compétences. C'est pour ça que j'aimerais que d'ici 3 ans, le ministre de l'Éducation enlève les devoirs la semaine et qu'ils n'y en aient que les vacances et les week-ends.

Recommandation n°10 :

En 2024 ou 2025, il devrait y avoir plus de sorties comme le cinéma, le musée ou plusieurs sorties scolaires. Les enfants auront plusieurs droits comme : le droit à l'éducation, le droit aux loisirs.

On devrait aussi aller au théâtre (ouverture sur le monde). Cela devrait être proposé au ministre de l'Education nationale (école, collège, lycée...). Afin d'apprendre autrement ! Découvrir de nouvelles personnes, découvrir de nouveaux métiers, briser le quotidien, s'évader, ce qui est nécessaire pour le bien-être des enfants.

Recommandation n°11 :

Le manque de repos chez les enfants est aujourd'hui flagrant que ce soit dans les résultats, aptitude en classe, ils ont besoin de sommeil. D'ici septembre 2026, les emplois du temps seront aménagés de manière à offrir plus de sommeil aux enfants et les devoirs maisons seront limités pour que l'enfant puisse se reposer ou pratiquer leurs activités physiques, artistiques et culturelles. C'est à la charge du ministère de l'Education nationale que le droit au repos des enfants soit respecté.

Recommandation n°12 :

Avant début 2025, les enfants doivent avoir le droit d'aller au cinéma sans contraintes même s'ils habitent dans des zones rurales. Les enfants de la ville ont un meilleur programme de films que les petits cinémas de campagnes. Il faudrait plus d'aides pour que les enfants puissent aller au

cinéma sans payer trop cher. Les enfants ont le droit à la culture et pour que ce droit soit respecté, je demande au ministère de la Culture qu'il y ait des prix uniformes au cinéma selon le territoire dans les villes et les campagnes afin que des inégalités disparaissent et n'apparaissent pas.

Recommandation n°13

Actuellement et depuis janvier 2022, les jeunes qui ont entre 15 et 18 ans ont accès au crédit « Pass Culture ». Celui-ci permet d'accéder à des services culturels et des loisirs comme le cinéma, les concerts, les livres etc. Le prix de notre crédit varie selon notre âge partant de 20€ à 15 ans, 30€ à 16 et 17 ans et allant jusqu'à 300€ à 18 ans. Cependant, malgré la chance de crédit pour les jeunes en France, le crédit disponible entre nos 15 et 17 ans (soit 80€ en tout) n'est pas cumulable avec celui que nous recevons à nos 18 ans. Nous perdons donc 80€ si celui-ci n'est pas utilisé.

Nous aimerions dans les trois années à venir, la possibilité d'additionner la somme obtenue entre nos 15 et nos 17 ans avec les 300€ reçus à nos 18 ans.

Cela nous permettrait de dépenser amplement cet argent mis à notre disposition pour profiter pleinement de notre droit aux loisirs et à la culture par le biais d'activités sportives, d'activités/sortie culturelles, la pratique d'un instrument etc. Et cela seul ou avec nos amis (et ainsi, sans s'en rendre compte, développer notre ouverture d'esprit).

Recommandation n°14 :

À partir de maintenant, les ministres de l'Éducation, du Sport ainsi que le Défenseur des droits se doivent de travailler et de réfléchir sur le sujet de la discrimination dans le sport afin d'organiser des sensibilisations et des formations dans nombreux clubs de sport en France avec pour but de clarifier les jeunes sur leurs droits tel que l'égalité et pratique d'un sport pour les handicapés afin d'éviter tout trouble mental et physique sur une personne affecter suite à une discrimination. Par exemple : la couleur de peau, la foi, les origines. Cette recommandation se doit d'aboutir fin 2025.